



Journée d'échanges techniques Natura 2000 - 18 mai 2021

Vers des Docob « nouvelle génération »

Comment évaluer et réviser un Docob selon la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion ?

Synthèse des Questions / Réponses



Ressources :



Diaporamas et vidéos des interventions

>> <http://www.natura2000.fr/vers-Docob-nouvelle-generation>

Synthèse des Questions / Réponses

1) Méthodologie d'élaboration et révision des Docobs

Q De quelle année date cette méthodologie ?

R La première version de la méthode a été mise en ligne en 2017. Les derniers compléments et spécificités pour les Docobs Natura 2000 ont été mis en ligne début 2021.

Q Quelle sont les principales plus-values de cette nouvelle méthode d'élaboration des Docobs ?

R 1) La méthode donne d'avantage de lisibilité, de liens logiques entre les enjeux du site et la stratégie d'action à déployer. Le gestionnaire y voit plus clair : étape par étape il répond à des questions « simples » et précises. Cette lisibilité facilite le partage avec les parties prenantes. Le financement et la mise en œuvre des actions (dont les suivis) peuvent ainsi être facilités (légitimés). Permet également de mieux répartir les responsabilités de mise en œuvre de la stratégie d'action : qui fait quoi ? qui peut agir sur quels facteurs de pression ? (ex : prise en compte des enjeux dans la planification du territoire > collectivités)
2) La méthode permet un langage commun à l'ensemble des aires protégées : va progressivement faciliter les échanges, le partage et les synergies entre différentes aires protégées d'un territoire. Egalement, un langage commun plus largement utilisé et compris entre toutes les parties prenantes de la conservation au niveau régional et national. Localement, au sein de la gouvernance d'un site, l'appropriation de la sémantique consacrée par la méthode CT88 peut prendre un temps d'explication pour sa bonne appropriation.

Q La méthode CT88 prend-elle en compte les Open standards (OS) ?

R Les open standards ont été une source d'inspiration dans la construction de la méthode CT88. Celle-ci en reprend certains principes clefs. En fonction des besoins identifiés par les gestionnaires, les liens avec les OS pourraient être renforcés dans le cadre du perfectionnement en continu de la méthode CT88 (coordonné par le Centre de ressources « Documents de gestion des aires protégées »).

Q Concernant les espèces à enjeux, s'agit-il uniquement des espèces directives ou doit-on intégrer les espèces protégées nationales, régionales, voire en liste rouge ? La question porte sur les enveloppes mobilisables sur l'amélioration des connaissances, concernant des taxons précis. La fonctionnalité d'un habitat protégé (par ex : les pelouses) dépend-elle notamment des dynamiques d'espèces ?

R Les enjeux dans les Docobs portent uniquement sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire (IC), en revanche de façon indirecte on pourra s'intéresser à des taxons non IC : pour la compréhension de la fonctionnalité ou de l'état de conservation de certains habitats IC et habitats d'espèces IC. Mais, on ne fixera pas d'objectifs à long termes (OLT) sur des taxons non IC.

- Q** On ne définit pas d'enjeux socio-économiques dans le cas d'un Docob ?
- R** Le but principal des directives européennes DHFF et DO est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques (sociales, culturelles et régionales). La prise en compte des exigences socio-économiques se fait dans l'état des lieux du site : quelles activités présentes, quelle importance économique (éventuellement), quelle influence (pression ou facteur positif/levier) sur les habitats et espèces enjeux du site. Pour les activités qui influencent des enjeux (espèces ou habitats d'IC) du site des objectifs opérationnels (OO) de réduction de pression ou de favorisation des impacts positifs pourront être définis pour atteindre les OLT de ces enjeux. Le maintien ou le développement de certaines activités favorables sera alors intégré à la stratégie opérationnelle du Docob.
- Q** Les Objectifs à long terme (OLT) et les Objectifs opérationnels (OO) sont-ils bien distingués dans un Docob selon la méthode CT88 ?
- R** Oui. Dans un Docob (ou tout autre plan de gestion) selon la méthode CT88, deux niveaux d'objectifs (OLT et OO) sont distinctement défini. Il est juste précisé que les ODD stipulés dans le code de l'Environnement sont constitués de l'ensemble des OLT et des OO du Docob d'un site.
- Q** Dans les "facteurs influençant" les enjeux, peut-on prendre en compte le statut de la propriété publique / privée ? Nb : la mise en œuvre de la contractualisation est souvent plus aisée en propriété publique.
- R** Vous pouvez intégrer cet élément dans le Docob, soit facteur d'influence (si cela influence l'état de certains enjeux), soit pour orienter la stratégie d'action et les indicateurs de réponses.
- Q** Quelle différence entre tableau de bord et d'arborescence ?
- R** Le tableau d'arborescence est un outil de vue synthétique du document de gestion avec **pour chaque enjeu** > son état, l'OLT, indicateur d'état, suivi, pressions et OO associés, indicateurs de pression et enfin les intitulés d'actions à mettre en œuvre.
http://ct88.espaces-naturels.fr/sites/default/files/images/ct88dev/tableau_arborescence_Docob_natura_2000.pdf
- Le tableau de bord est un outil de partage/communication des valeurs des indicateurs d'état et de pression au cours du temps. Photographie de l'évolution de l'état de santé des enjeux.
Exemple du Parc naturel marin d'Iroise : <https://www.parc-marin-iroise.fr/documentation/tableaux-de-bord-comment-va-liroise>
- Q** Le tableau d'arborescence complète ou remplace les fiches actions ?
- R** Le tableau d'arborescence ne remplace pas les fiches actions. Il les précède et explicite clairement l'origine de leur choix, leur raison d'être. A quel enjeu/objectifs/pressions-levier elles sont liées. Dans ce tableau, les actions sont listées et non décrites en détail.
- Q** Les facteurs clés de la réussite apparaissent-ils dans le tableau d'arborescence ?
- R** Oui, ils peuvent être inclus dans le tableau d'arborescence à la suite des enjeux patrimoniaux, sinon faire l'objet d'un tableau d'arborescence dédié aux facteurs clefs de la réussite.
- Q** Une trame prête à remplir de Docob est-elle prévue dans ce nouveau guide, à l'image du Guide pour une rédaction synthétique d'un document d'objectifs Natura 2000 (Aten, 2008) ?
- R** Des suggestions de présentation, tableaux... sont proposés dans le guide. Il n'y a pas de trame complète prête à remplir pour les plans de gestion en général, ni les Docobs en particulier. La forme attendue des Docobs pourra dépendre des recommandations et attentes des services instructeurs localement pour les futurs Docobs. Certaines DREAL proposent des

plans et tableaux types.

Un travail collectif va s'initier pour définir les outils pratiques complémentaires à construire, pour le guide en général et pour la révision des Docobs en particulier.

Q Y aurait-il un guide synthétique imprimable en plus du format web ?

R En plus du guide méthodologique en version web, une version pdf et imprimable est téléchargeable sur le site du guide

<http://ct88.espaces-naturels.fr/printpdf/book/export/html/1309>.

La mise en page de cette version pdf sera prochainement améliorée (projet OFB 2022).

Q Y a-t-il des Docobs validés et élaborés selon cette nouvelle méthodologie qui sont disponibles ?

R Des ressources de ce type seront progressivement mises à disposition *via* les Centres de ressources Natura 2000 et Documents de gestion des aires protégées

- **Exemple de Docob marin** qui a utilisé la nouvelle méthode en cours de rédaction et plus particulièrement, allez voir l'annexe 4, laquelle fait la correspondance entre les objectifs de gestion (ODD) et les OLT/OO : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/baie-de-seine-occidentale-zpszsc>

2) Cadre de mise en œuvre des évaluations et révisions

Q Quelle différence entre actualisation et révision d'un Docob ? Qu'est-ce que cela implique ?

R Extrait du CT 88 : <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1938#> > Spécificités Natura 2000 : « La révision d'un Docob s'effectue dans les mêmes conditions que celles prévues pour son élaboration (article R.414-9-7 du code de l'environnement). La révision implique un nouvel examen du Docob dans la perspective de modifications importantes lorsque les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être. [...]. Une actualisation du Docob est une simple mise à jour de celui-ci. Elle vise à y apporter des modifications mineures en fonction des évolutions techniques, juridiques et financières liées à Natura 2000 qui ne remettent pas en cause les objectifs [...] »

La mise à jour peut consister à intégrer une nouvelle action ou une nouvelle espèce ou un nouvel habitat alors que la révision du Docob va impliquer un travail plus important et concerner les OLT/OO ou plan d'action par exemple.

Il est également possible de réaliser une mise à jour du plan d'action sans refonte des objectifs.

	Actualisation	Révision
Type de modifications	Mineures, peu importantes	Majeures, réécriture du Docob ou changement substantiel des objectifs de gestion
Proposition initiée par	Animateur/Copil/service déconcentré	
Périodicité de la modification	En continu	Exceptionnelle
Procédures de validation des modifications	Validation par note de service du service déconcentré référent et mention des modifications au Copil dans tous les cas ; Validation supplémentaire par le Copil en amont en cas d'ajout de mesures	Besoin d'une validation du Copil et d'une approbation du Préfet par arrêté d'approbation préfectoral : mêmes démarches que dans le cas de la rédaction du Docob
Financement afférent à la modification	Ligne de l'animation des sites Natura 2000 (rémunération de l'animateur et des études liées à l'animation)	Ligne de l'élaboration des Docobs. Peut être confié à un opérateur différent de l'animateur du site. Financement de la rémunération, des études concernant les inventaires, de l'élaboration du document, etc.

Source :
[rapport de stage de Maud CRAPLET – MTES \(2016\)](#)

Tableau 1: Principales différences entre actualisation et révision

- Q** Est-ce possible de réaliser un tableau d'arborescence et un tableau de bord avec une ancienne version de Docob sans réaliser une révision globale ?
- R** Comme illustré dans la présentation d'Emmanuelle Champion ([vidéo de son intervention](#)), il est possible de raisonner [tableau d'arborescence](#) et [tableaux de bord](#) à partir d'un Docob « ancien » (basé sur la méthode CT82) en faisant un travail de reclassement des éléments présents dans le Docobs.
- Q** La révision d'un Docob n'est-elle pas obligatoire à l'échéance de durée réglementaire du Docob (6 ans) ?
- R** Non, le code de l'environnement ne donne pas d'échéance aux Docobs, la révision doit intervenir "Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le préfet [...] met en révision le document d'objectifs"
- Q** Dans le cadre de la révision d'un Docob avec établissement d'une carte habitats à jour, quel devient l'état de référence ? La nouvelle cartographie, bien réalisée, ou doit-t-on garder comme référence des surfaces d'habitats la carte d'origine qui s'est éventuellement avérée peu fiable ?
- R** C'est une question souvent complexe. En théorie, l'état au moment de la désignation fait référence, notamment dans les échanges avec la Commission européenne. Cela étant, l'amélioration des connaissances est généralement suffisamment forte pour justifier le fait qu'on utilise préférentiellement des données locales. Ce sujet est à traiter au cas par cas avec les services de l'Etat et les experts le cas échéant. Quoiqu'il en soit, il est important de conserver la cartographie d'origine comme ressource disponible pour accompagner l'analyse et la compréhension des évolutions. Et de conserver un historique des modifications apportées (taxonomiques, méthodologiques...). Il peut être utile de se référer également aux photographies historiques disponibles sur Géoportail.
- Q** L'évaluation d'un Docob ancien est-elle un préalable obligatoire à sa révision ? C'est parfois complexe lorsqu'il n'y a aucun indicateur, que les cartes d'habitats n'étaient pas fiables ... une évaluation peut-elle être partielle sur seulement ce qui est évaluable et disponible ou doit-elle être exhaustive sur tous habitats et espèces cibles ?
- R** Si cela n'est pas possible, l'objectif ne peut être d'évaluer tous les habitats/espèces. L'important est de collecter au travers du Docob et des différents rapports de suivi, d'études et de bilans d'activités, les éléments pour conduire une analyse de l'évolution de l'état des enjeux et des pressions dans le site au regard des réalisations/actions menées via la mise en œuvre du Docob.
- Q** Quelle est la durée prévisionnelle pour une évaluation en interne et à intégrer dans l'animation ?
- R** Il est souhaitable quand cela est possible de la limiter à un travail sur une année, pour notamment rester sur un temps raisonnable de mobilisation du GT dédié.
- Q** Lorsqu'on lance une évaluation/révision, est-ce qu'on continue en parallèle l'animation ? Deux financements différents.
- R** Oui on pratique le double conventionnement.
- Q** Quand réaliser un bilan-évaluation du Docob ? Qui décide de la mise en évaluation et révision des Docobs
- R** animateurs et services de l'Etat peuvent le proposer. La démarche est généralement concertée/partagée avec également le comité de pilotage. La décision finale est aux services

de l'Etat car il y a une nécessaire priorisation aux échelles départementales et régionales en fonction des moyens disponibles annuellement.

Q Quel sera l'impact de cette nouvelle méthodologie sur l'outil de suivi SIN2 ? Mise en évidence des OLT, OO et ODD dans SIN2 ? Quelle prise en compte des spécificités marines dans le SIN pour les sites mixtes et marins ?

R La DEB et l'OFB vont travailler sur cette évolution de SIN2.

Q L'évaluation locale des OLT des enjeux ou groupe d'enjeux est-elle valorisée à l'échelle nationale pour le rapportage à l'échelle biogéographique. Comment ?

R Ce type de données n'étant pas bancarisé au niveau national, il n'est pas utilisé pour le rapportage. Il pourrait y contribuer le cas échéant à l'avenir, comme cela a été le cas en 2019 pour les données des FSD.

Côté marin, il y a déjà des réflexions à l'échelle du réseau d'Aires marines protégées pour organiser au mieux l'articulation entre les évaluations locales et biogéographiques sur certains sujets. C'est l'un des objectifs du life Marha sur les habitats marins. Pour les oiseaux marins, une stratégie nationale de suivi des effectifs nicheurs a été définie pour répondre à ces deux échelles. A noter également, le cas des oiseaux de l'estran dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral.

Q Modernisation des Docob : combien de temps prévoir en moyenne pour ce travail d'actualisation/restructuration des Docob ?

R Pour une modernisation de l'arborescence : reclassement des informations contenues dans le Docobs et rapports d'études sur le site, et définition des indicateurs adaptés : 12 jours ont été nécessaires dans le cas présenté par Emmanuelle Champion pour la ZSC FR5400472 « Moyenne Vallée de la Charente Seignes et Coran » de 7106 ha ([diaporama](#) / [vidéo](#))

3) Cartographie des habitats : vers une mise à jour des préconisations de cartographie et articulation avec les projets CARHAB et CRAB

Q Pour la cartographie des habitats marins, une mise à jour de CARTHAM 2010 est-elle prévue ?

R Pour le moment ce travail n'est pas prévu mais une cartographie nationale des habitats basée sur une valorisation de l'ensemble des données disponibles et évolutive (pouvant intégrer des données nouvelles) est prévue dans le cadre du Life Marha sur les habitats marins

Q Quelle accessibilité des cartes générées ? Quelles informations associées aux polygones ?

R Via le [SINP](#) et la [géoplateforme](#) à partir de fin 2021.

Q Quel lien avec le travail du CESBIO ?

R Le CESBIO est en appui à l'IGN pour la modélisation des physionomies via IOTA2.

Q Quelle typologie est utilisée pour CARHAB (Eunis, Corine biotope, Natura?) ?

R Il y a deux typologies développées spécifiquement pour CARHAB : celle des biotopes et celles des physionomies. C'est après croisement biotope x physionomie que l'on propose des correspondances vers les typologies classiques : EUNIS, Natura, phytosociologie.

Q Vos algorithmes peuvent-ils analyser les images des années 2000 (par exemple), pour avoir une idée de l'évolution des HIC ?

R A priori oui, à tester pour voir dans le détail.

Q Dans le cadre du programme CARHAB, comment est prévue la vérification terrain si pour une forêt privée, par exemple, le propriétaire ne donne pas accès à son terrain ?

R On ne peut pas, et on choisit un autre site : on ne vérifie pas tous les points bien sûr, mais un certain nombre par type de biotope ou physio prédite.

Q Les cartes CARHAB départementales déjà réalisées sont-elles disponibles ?

R Non, elles doivent préalablement passer par un circuit de validation dédié. Les DREAL et CBN devraient informer les animateurs par la suite, rapprochez-vous d'eux.

Q *In fine* pour la cartographie dans CARHAB, quelles données prévalent entre données issues du Docob et celles issues de la méthode mise en place dans le programme ?

R Il n'y a pas vraiment de carte qui prévaut sur une autre, d'autant que la carte CARHAB est au 1/25000 donc à une échelle généralement plus large que les cartographies des Docob et résulte d'une modélisation. La comparaison des 2 cartes peut être très fructueuse, les différences observées pouvant être instructives : problèmes de modélisation, différences de dates entre la carte CARHAB et la carte Docob, erreurs dans la carte Docob, etc.

Q *Toutes les régions vont adhérer au programme CARHAB ? Il me semble que le territoire du CBNBP est orienté vers un autre programme.*

R Oui, toutes les régions. Il existe cependant une spécificité pour la Bretagne où il existe un travail de cartographie déjà réalisé, avec lequel il faut que l'on fasse des correspondances.

Q *Comment ont été sélectionnés les départements et lesquels sont déjà couverts par CARHAB ?*

R Sélection faite en concertation avec les CBN selon les données disponibles et l'état des connaissances, en essayant d'avoir des départements dans chaque territoire d'agrément.

Programmation 2021 :

- Pour les biotopes : 18, 21, 25, 29, 36, 39, 43, 45, 64
- Pour les physionomies : 18, 25, 29, 36, 45
- Les autres seront traités en fin d'année 2021

4) Évaluer l'efficacité des mesures de gestion : vers la construction de méthodes et indicateurs à l'échelle des sites

Q *La stabilité des populations d'oiseaux communs observés dans le réseau Natura n'est-il pas le signe de la qualité et de la stabilité des écosystèmes couverts par Natura plutôt qu'une preuve de l'efficacité de Natura ?*

R Ce serait le cas si on comparait des abondances ou des richesses à un moment donné, qui sont liées au fait que les sites ont été désignés sur les zones de plus forte concentration des espèces. Le fait de travailler avec des tendances permet d'évacuer ce biais. On pourrait cependant faire l'hypothèse que la qualité supérieure des écosystèmes des sites

choisis pour intégrer le réseau induit de fait aussi une évolution plus favorable dans le temps (on pourrait aussi avancer l'inverse : un milieu en bon état a plus de latitude à se dégrader qu'un milieu en état de conservation minimal). Nous avons tenté d'évacuer ces biais en intégrant des covariables (ex : variables d'occupation des sols, espaces protégés...) pour voir une situation toutes choses égales par ailleurs, on se départit ainsi d'autres effets.

Q *Pour pouvoir mesurer l'efficacité des évaluations d'incidences, il serait intéressant de pouvoir cartographier les projets qui ont donné lieu à EIN. Cela permettrait par ailleurs de mieux évaluer les effets cumulés. Une telle cartographie est-elle prévue ?*

R Face au nombre important de services instructeurs concernés, la capitalisation s'avère difficile. Au niveau national, aucune base de données n'est disponible, néanmoins des démarches régionales existent :

Pour infos sur les EIN :

Cartographie des décisions et avis de l'Autorité environnementale pour les projets, plans et programmes en région Île-de-France (donc plus large qu'EIN): <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/AE.map>

Il existe une application EIN en région Hauts-de-France. <https://www.ein2000-hauts-de-france.fr/>. Cette application, qui facilite les relations entre les organisateurs et l'administration, est actuellement déployée ou en cours de déploiement dans les départements suivants : Alpes de Haute Provence (04), Alpes-Maritimes (06), Bouches du Rhône (13), Calvados (14), Charente (16), Charente-Maritime (17), Hautes-Alpes (05), Haute-Saône (70), Haute-Loire (43), Isère (38), Loire (42), Lozère (48), Martinique (972), Morbihan (56), Somme (80), Var (83), Vosges (88), Yvelines (78).